

Le patrimoine architectural Comment le conserver?

Présenté par :Mme BRIKCI NIGASSA Samira

1ere année Master

Année Universitaire 2023/2024

Le patrimoine Architectural

Un patrimoine Culturel

- 1** Qu'est ce que le patrimoine architectural ?
- 2** A Quels périls est-il soumis ?
- 3** Prise de conscience et évolution des idées

Les objectifs d'une politique à promouvoir

- 1** Arrêter les destructions à protéger !
- 2** Combattre la dégradation ?
Restaurer
- 3** Garantir l'existence futur ;
réanimer

Conclusion

Le patrimoine architectural

Nous trouverons dans notre pays des villes et des villages qui ont un cachet identitaire créé par le génie propre et le mode de vie des générations qui y ont vécu .Malgrès qu'il lui donne une physionomie particulière ils subissent les effets destructeurs d'une évolution accélérée et de l'utilisation des moyens technologiques conçue pour un habitat de série en complète rupture d'échelle et de style avec le patrimoine bâti existant. ;

Le futur n a donc pas un cœur antique?

La conservation du patrimoine architectural doit être considérée comme un instrument d'une politique sociale de l'habitat et des équipements collectifs, elle devient un moyen privilégié de la régénération des villes et des villages et un facteur d'équilibre dans l'aménagement du territoire. L'ambition de cette présentation **est de faire connaître les principes de la conservation intégrée du patrimoine architectural et leurs implications pratiques.**

Un avenir pour notre passé

Un appel

Éveiller l'intérêt et
la fierté des peuples

Une impulsion

Dégradation
puis la
disparition
s'accélère
de l'indifférence
quasi générale

Un cri d'alarme

Provoquer la
mise en œuvre d'action
En faveur de la
sauvegarde de ce
cadre de vie pour
mobiliser l'opinion
Publique et
encourager le
gouvernement
nationaux à
prendre des mesures pour
la protection du patrimoine

La présente intervention tente de répondre aux questions





Un patrimoine Culturel

1. Qu'est ce que le patrimoine architectural ?

A. Les monuments

1

Définition de la charte de Venise 1964.

2

Classification typologique des différents monuments rencontrés en Europe.

3

Les monuments

B. Sites Urbains

1

Définition des sites urbains

2

Quels en sont les critères à retirer ?

3

Différents types

4

Que signifie des ensembles historiques ?

1- Qu'est ce que le patrimoine urbain et architectural?

A *Les monuments*

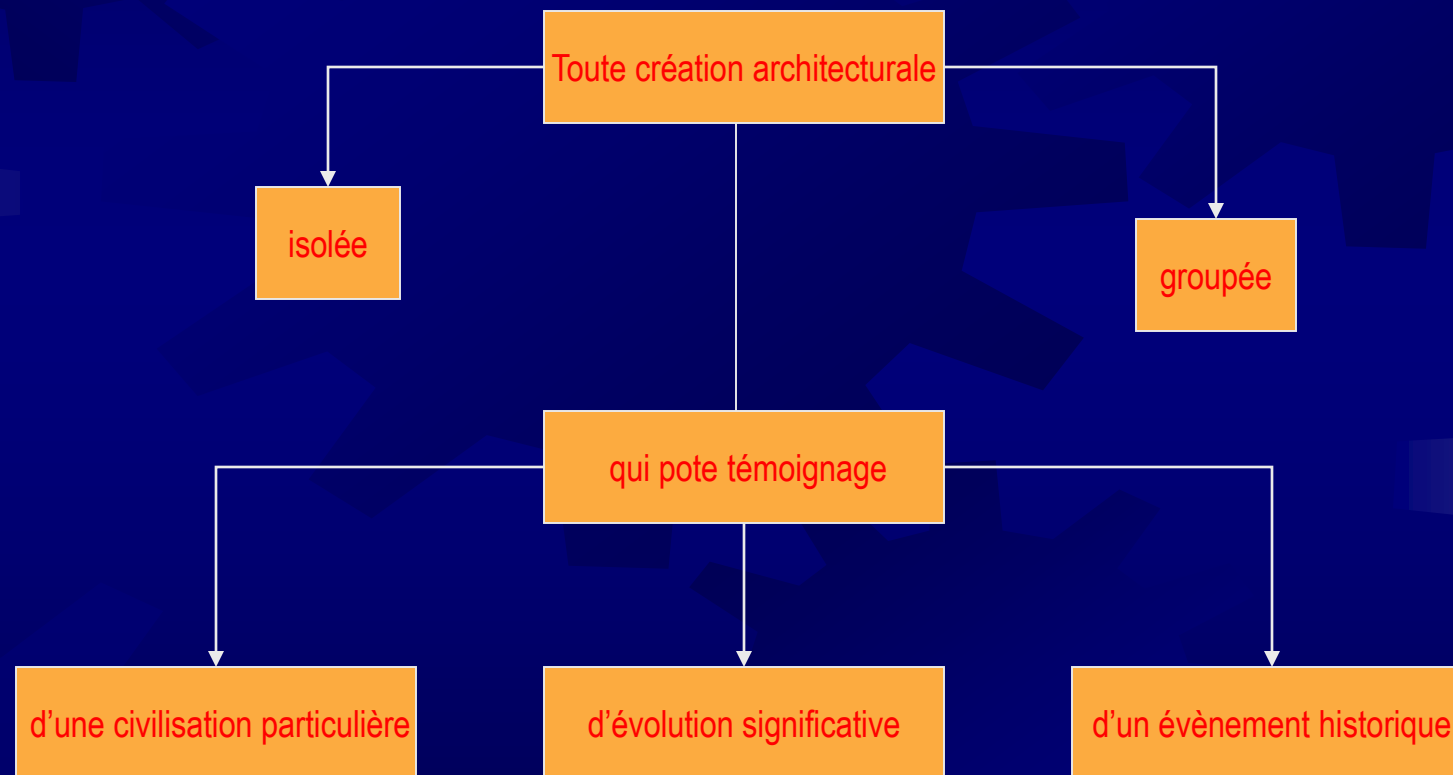
B *Ensembles historiques*

A

Les monuments

A 1

Déf de la charte de Venise 1964



A 2

Classification typologique des différents monuments

Architecture religieuse

Architecture militaire

**Architecture agricole
et industrielle**

Architecture civile privée

Architecture civile publique

A 3

Que représentent-ils au public ?

Valeur culturelle et artistique

Attrait touristique:
valeur économique

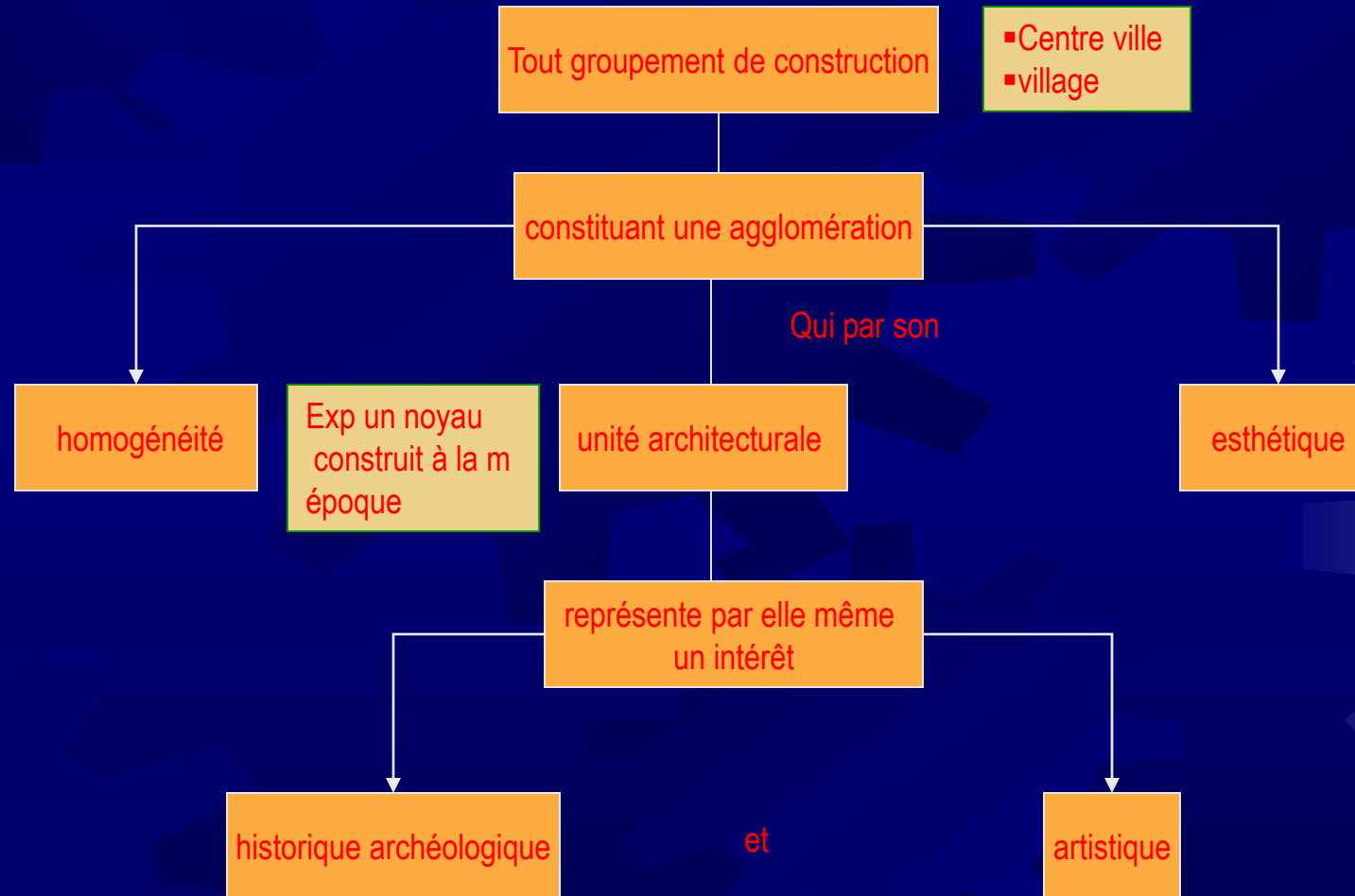
Élément du cadre de vie

B

Ensembles historiques I sites urbains

B 1

Déf de la charte de Venise 1964



Ensemble historique = monument collectif

B 2

Classification typologique des différents ensembles historiques

Le noyau historique

L'ensemble fortifié

L'ensemble à caractère religieux

L'ensemble monumental ordonnancé

L'ensemble rural, village

L'ensemble industriel ou minier



B 3

Que représentent-ils au public ?

Valeur culturelle

Valeur économique

Valeur de cadre de vie et d'équilibre sociale



2. A quels périls est-il soumis ?

A. Les facteurs classiques de dégradation

B. Les bouleversements des conditions de vie

2- A quel péril (risques) est-il soumis ?

```
graph TD; Q[2- A quel péril (risques) est-il soumis ?] --> A[A Les facteurs classiques de dégradation]; Q --> B[B Les bouleversements des conditions de vie];
```

A

***Les facteurs classiques
de dégradation***

B

***Les bouleversements des
conditions de vie***

A

Les facteurs classiques de dégradation



B

Les bouleversements des conditions de vie

03 cas

1

*Des ensembles
restés
centres d'activités*

2

*Des ensembles
En limite du
centre d'activité*

3

*Des ensembles
ruraux*

3. Prise de conscience et évolution des idées

1 *Les origines de la conservation*

2 *Des monuments objet à l'ensemble vivant*

3 *De la protection des ensemble historiques à la conservation intégrée*

4 *La concurrence des organisme internationaux*

1

Les origines de la conservation

C'est au début du XIX^{eme}, la prise de conscience
De l'intérêt des monuments se manifeste
la suede etait dé le17^{eme} s la 1^{ere} nation à définir
les règlements précis et nommer les
spécialistes pour recenser et conserver ses mon anciens
Exp En France par suite au dégradations et des
destructions à l'époque révolutionnaire un discours
de lakanal (06 juin 1793) »décrète la peine de deux
ans de fers contre ceux qui se seraient rendu
coupables de dégradation
Restaurés a neuf, subissait souvent des
modifications regrettables – et dégagés des cons
tructions qui l'entouraient, on le mettait en valeur
en créant un vide au tour de lui

D'un ensemble cohérent et organisé, on ne garde
qu'un élément remarquable, certes, mais véritablement
déraciné

C'est la conception muséographique du
monument- objet

Il faut attendre le début du 20ème s pour voir apparaître une législation précise sur la protection des édifices historiques

En 1913 au royaume uni on prévoit alors le classement la protection légale

En 1925 dans le but de contrôler l'évolution du cadre d'un édifice ancien on arrive à la protection d'ensemble mais en tant qu'accompagnement d'un monument classé et non pas pour sa propre valeur

Peu à peu dans le but de contrôler l'évolution du cadre d'un édifice ancien on en arrive à la protection d'ensembles mais en tant D'un monument classé et non pas en raison de leur valeur propre

Ce n'est qu'après la la s g m que la protection des sites s'élargie Aux ensembles entiers , aux villages, au paysages qui les entourent

Montrant ainsi que le centre ancien était ressenti comme symbole d'une culture nationale et de l'identité é d'une nation

Une action menée au niveau des gouvernements ne commence à être envisagée que dans les années 50

3

De la protection des ensembles historiques à la conservation intégrée

Protéger restaurer réanimer
apparaissent comme les éléments fondamentaux de la survie
Des monuments le concept s'élargit aux ensembles
et englobe désormais une réflexion
Pop + activités + cadre bâti

4

Le concours des organismes internationaux

Une prise de conscience s'est établie souvent en réaction à des détériorations brutales du cadre de vie

L'UNESCO

ICOMOS

Le Conseil De L'Europe



Les pouvoirs locaux

Les associations privées

L'UNESCO

L'1 des 1er en date fut l'unesco
, en 1954 par la protection de
La Haye est défini en cas de conflit armé

en 1964 par la protection face au grands
travaux publics

en 1972 la convention de paris propose
des mesures scientifiques , administratives
, judiciaires , financières à prendre par les
états membres pour préserver
Les ensembles historiques et sites sur leur
Territoires

ICOMOS

Le COncil International des MOnuments et Sites

Fondé en 1965 réunit principalement des
spécialistes experts internationaux

Examine surtout les problèmes techniques
de la sauvegarde sur le thème de la défense
Des ensembles historiques ,sue les prob de
la circulation des visages des rues anciennes
et de l'architecture contemporaine en milieu
ancien

Penché de 1967 à 1974 sur le thème de
la dépendance des ensembles historiques
(caceres 1967, tunis 1968)

Le Conseil De L'Europe

En 1963 a tenter de poser les 1ers principes
D'une politique de défense et mise en valeur
Des sites et ensembles historiques et artistiques

L'aboutissement de +eurs réunions fut à Bruxelles

En 1969 qui souhaiter:

- Le renforcement des échanges européens sur les expériences menées ds dif pays
 - la création d'un organisme permanent de la coo dination au sein du conseil de l'Europe

Le comité des mouvements des sites

Parmi les initiatives de ce comité il convient de souligner

La mise en œuvre d'un prog européen des réalisations exemplaires : des projets pour conserver les mon histor dans 51 municipalités de 17 pays européens pour démontrer

- La réalité de la prise de conscience de la valeur

- collective du **p a**

- Permettre l'analyse approfondi de tout les aspects de la

- conservation scientifique techn juridique réglementaire

- éco et socio

Les pouvoirs locaux

Organe du conseil de l'Europe dès 1964

Le conseil des communes de l'Europe a mis l'accent sur les responsabilités des pouvoirs locaux en matière de protection de l'environnement naturel ou bâti.


Les associations privées

Par leur actions ils favorisent la prise de conscience de al nécessité d'une conservation globale du Patrimoine architectural

Mettre à la disposition des pouvoirs locaux par la publication et Leurs études , recherches et des rapports de colloques , conférences et confrontation , une documentation Particulièrement riche susceptible de guider leur action

The background is a dark blue field filled with various sizes of gear shapes in lighter shades of blue. On the left side, there is a vertical strip with a colorful, abstract, and somewhat pixelated texture in shades of orange, yellow, and brown. A white rectangular box with a thin blue border is centered horizontally, containing the text.

Les objectifs d'une politique à promouvoir



Ce qui concerne la mise en œuvre d'une
politique de conservation intégrée du patrimoine
Architectural 04 volontés primordiales
Doivent guider les pouvoirs locaux

***arrêter la destruction ,
combattre la dégradation Du patrimoine ,
garantir son existence présente et future ,
y assurer un équilibre humain,***

1 Arrêter les destructions

Protéger !

A. Protéger... Quoi ?

1

Connaître

2

Faire Connaître

B. Protéger... Comment ?

1

Interdire la destruction

2

Réduire les causes de
destructions de
dégradation

1.A.1) Connaître

a) Recenser quoi?

- Le monument isolé
- Les ensembles historiques

b) Qui recense ?

- Les instances nationales
- Les autorités locales

c) Comment recenser ?

- Les documents de synthèses.

A. Protéger... Quoi ?

1

Connaître

Le recensement du patrimoine sans lequel aucune protection ne peut être concevable

Permet l'identification des valeurs
Culturelles jusqu'ici souvent ignorées des
Services m qui sont chargés de leurs protection

a) Recenser quoi?

A

Les monuments isolés

B

Ensembles historiques

A

Les monuments isolés

Mur int et comp les façades,
vol int
Éléments décoratifs
Mobilier

ext

Les abords immédiats (jardins
parc douve Fossés, l'approche
Naturelle

L'ensemble des espaces ds lequel
s'exerce une réciprocité de vue aux
abords vers le monu ou depuis le
monu vers son environnement

B

Ensembles historiques

Dif acteurs qui constituent
la comp interne

et

Les monu dominants
Décor des rues
Pavements
Ouvrages (pont quai)
Éléments nat

b) Qui recense ?

Les infrastructures nationales

Les listes officielles des monuments à protéger sont forts développés ds certain pays
Ds d'autres sont inexistantes
En G B , l'inventaire national a duré 23 ans et a abouti à une liste de 160 000 pièces

Les autorités locales

Les associations ainsi que d'autres compétences Professionnelles ou personnelles peuvent être intéresser
Arch étudiants défense de l'environnement
archéologues opèrent étroitement et efficacement avec les services gouvernementaux pour la constitution du livre d'inventaire

c) Comment recenser ?

La fiche IPCE peut être d'une gde utilité

Document de synthèse

Le recensement se fait D'1 manière
méthodique et contenir ses
conclusion un caractère didactique
Les plans cadastraux peuvent servir de
Base en indiquant la datation
Les relevés topo
Confection de maquettes

1.A.2) Faire Connaître

- a) La connaissance scientifique
- b) La connaissance directe
- c) La connaissance indirecte

- Par l'exploitation des mass media
- Sur le plan touristique
- Auprès des écoles

A La connaissance scientifique

L'inventaire doit être un
outil de propagande auprès
de l'ensemble de la pop
Les 1eres conclusions doivent
être communiquées aux:
Occupants de l'ensemble historique

B La connaissance directe

Type d'opérations dite portes ouvertes
La connaissance sur place est
toujours + convaincante que toute
preuve écrite
Des visites guidées
Des circuits fléchés
Des plaques explicatrices

Cela développe dans l'opinion public
le sentiment de bien collectif, 1er pas
vers 1 responsabilité collective

c La connaissance indirecte

Par l'exploitation

Des mass média

Sur le plan touristique

Auprès des écoles

Protéger comment?

1.B.1) Interdire la démolition

- a) Protéger légalement les monuments
- b) Protéger légalement les ensembles historiques
- c) Les insuffisances des législations
- d) Le rôle des pouvoirs locaux face aux insuffisances des législateurs
 - Participer à la procédure d'application de la législation
 - Développer l'information sur l'existence de ces lois
 - Développer l'information sur les servitudes qui en découlent
 - Faire participer la population aux décisions de démolir

B. Protéger... comment ?

1 Interdire la démolition

A protéger légalement les monuments

Le classement se fait En fonction de la valeur Architecturale Des monuments classifiés n 1, n2 ,n3
En GB la loi de 1913 a institué la liste des des mon classifiés de degrés 1 3500 mon
Et 2 env 100 000
Et degres3 120 000
.Les 1ers subissent une protection prioritaire par rapport a ceux de la liste sup
C aux autorités locales d'accorder ou de fuser un permis de démolir ou de modifier

B protéger légalement les ensembles historiques

Le 1er objectif est de donner une existence légale aux ensembles historique
Exp en tchécoslovaquie +eurs villes ont été classés réserves urbaines

qui délimite qui classe comment?

La délimitation proposée par l'architecte désigné par la commune doit être approuvée par les autorités locales

C

Les insuffisances des législations

Si les my législatifs et leur application sont jusqu'à Présent insuffisants ds la + part des pays la raison essentielle est que a pop est encore trop faiblement sensibilisée pour faire pression sur l'état ou la région Pour qu'ils accroissent les mys financiers et techniques de sauvegarde



D

Le rôle des pouvoirs locaux face aux insuffisances des législations

Participer à la procédure d'application de la législation

Développer l'information sur l'existence de ces lois

Développer l'information sur les servitudes qui en découlent

Faire participer la pop aux décisions de démolir

1.B.2) Réduire les causes de destructions ou de dégradation

- a) Réglementer la construction neuve dans les ensembles historiques
- b) Surveiller l'évolution du paysage urbain ou rural
- c) Contrôler la planification régionale



2 Réduire les causes de destruction ou de dégradation

a Réglementer la cons neuve dans les ensembles historique

b Surveiller l'évolution du paysage urbain ou rural

c Contrôler la planification régionale

2. Combattre la dégradation Restaurer !

A. Restaurer... Comment?

1

L'étendu du problème

2

Que réclame la restauration ?

B. Quoi restaurer ?

1

Donner l'exemple !

2

Inciter et coordonner

1

L'étendue du problème

Il ne s'agit pas seulement de mener une action passive de préservation mais d'apporter des améliorations positives (D Sandy)

a) Diversité des cas

Bien conservé

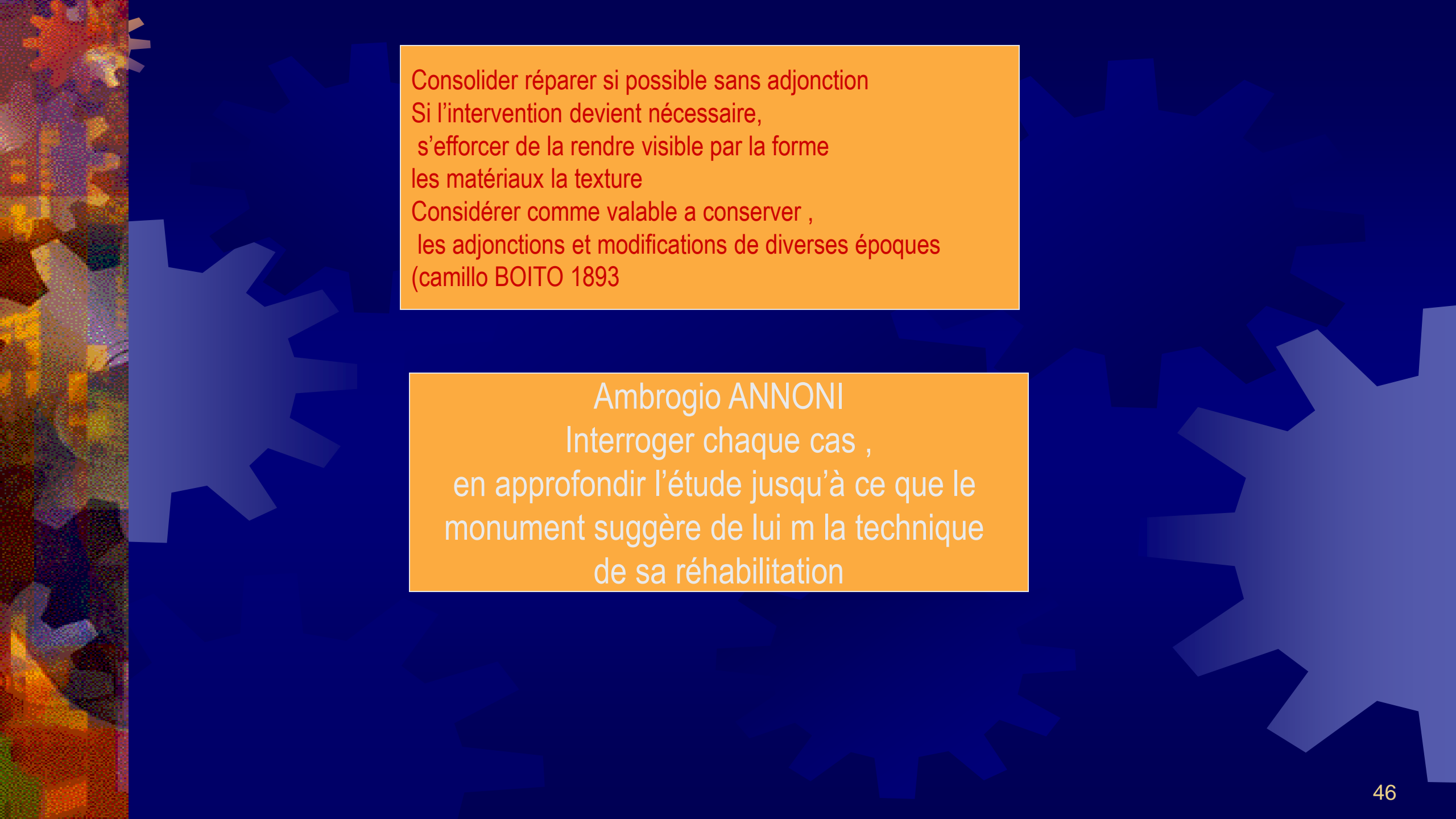
Manqué d'entretien et a subi des dégradations

Présente de graves dommages

b) Principes de restauration

Violet le duc 1875 « restaurer un édifice , ce n'est pas l'entretenir ,
le réparer ,ou le refaire

c le rétablir dans un état complet que peut n'avoir
Jamais existé à un moment donné »



Consolider réparer si possible sans adjonction
Si l'intervention devient nécessaire,
s'efforcer de la rendre visible par la forme
les matériaux la texture
Considérer comme valable a conserver ,
les adjonctions et modifications de diverses époques
(camillo BOITO 1893)

Ambrogio ANNONI
Interroger chaque cas ,
en approfondir l'étude jusqu'à ce que le
monument suggère de lui m la technique
de sa réhabilitation

2.A.2) Que réclame la restauration ?

a) Préparer l'intervention

- Étude architecturale pour le monument
- Historique et Archéologique
- Chimique

b) Faciliter la mise en œuvre et sa qualité

2 Que réclame la restauration ?

A préparer l'intervention

l'étude architecturale du monument
Historique et archéologique
Chimique
Technologique
Photo
Le plan d'aménagement
L'état du bâti

B

Faciliter la mise en œuvre et sa qualité

Des difficultés de 2 ordres interviennent lors de la mise en œuvre de la phase opérationnelle

Les compétences

Main d'œuvre
quand en ce qui concerne
les études préparatoires
Arch archéologues
géographes
entreprises
Le personnel des pratique
artisanales
tailleur de pierre plâtrier

Résulte un restauration médiocre
Face a cet état de fait les pouvoirs
locaux doivent:
Rechercher des listes de personnes et
d'entreprises qualifiés

Maintenir en nbre , réunir ,développer
les compétences locales

Les matériaux

Une pénurie d'identité affecte la recherche de mat pour les travaux de rest. L'apparition sur le marché de matériaux nouveaux a provoqué la fermeture ou l'abandon des anciens lieux de production et d'exploitation de mat traditionnels.

Recommander aux pouvoirs locaux d'établir des listes de fournisseurs de matériaux traditionnels.

De maintenir autant que possible en activité les carrières, briqueteries.
Favoriser la constitution de banques de matériaux par la récupération lors des démolitions inévitables de tout les matériaux réutilisables.

B. Qui restaure ?

Toute personne ou gpe de pers concerné dir ou indirect
Par la présence du patr arch

1 Donner l'exemple !

C le meilleur my d'inciter la pop à entretenir ou a restaurer
son bien immobilier

A- par la restauration de la propriété bâtie de la collectivité

Les monuments ou bâtiments communaux
Les édifices d'habitation

B- par la mise en valeur de la partie non bâtie du domaine public

Plantations des espaces et jardins publics
Pavage et aménagement de sol
Suppression des réseaux électriques ou de télécommunication
Amélioration du mobilier urbain
Suppression de la circulation automobile
Mise en valeur nocturne

A- par des opérations intégrales d'urbanisme à vocation exemplaire

En France sous forme d'îlots opérationnels sur une partie réduite du territoire d'offrir une réalisation globale d'un ensemble historique

De ce fait d'être un exemple concret

Qui provoque une incitation en matière de restaurations individuelles

B- par des aides financières (directes indirectes)

Directes Par des subventions allouées sans contrepartie

En France elle atteint 50% du coût total des travaux

et sont accordés par le comité d'investissement des subventions atteignant

15 85% et en France aussi pour des

constructions situées aux abords de monuments classés (rayon de 500m de protection des abords)

Indirectes en grande partie de 2 types

Des facilités primes ou bonifications de prêt

Exemple en Autriche la ville d'Innsbruck depuis 1959 aux propriétaires privés des prêts exempts d'intérêt les

prêts s'élevaient au maximum à 50% des dépenses et sont remboursables en 10 ans

The background is a dark blue field filled with various sizes of gear shapes in shades of blue and black. On the left side, there is a vertical strip with a colorful, abstract, and somewhat pixelated pattern in shades of orange, yellow, and brown. Two horizontal orange bars with white borders are positioned in the upper and middle sections of the slide.

C- par des aides techniques

D- par un soutien psychologique

2.B.1) Donner l'exemple !

- a) Par restauration de la propriété bâtie de la collectivité
 - Les monument ou bâtiments communaux
 - Les édifices d'habitation

- b) Par la mise en valeur de la partie non bâtie du domaine public
 - Pavage et aménagement des sols
 - Suppression des réseaux électriques ou de télécommunications
 - Amélioration du mobilier urbain
 - Suppression de la circulation automobile dans les rues pittoresques

2.B.2) Inciter et coordonner

- a) Par des opérations intégrales urbanisme et vocation exemplaire
- b) Par des aides financières
 - Les aides financières indirectes
- c) Par des aides techniques
- d) Par un soutien psychologique

3. Garantir l'existence futur (réanimer) !

A. Réanimer ... Comment ?

- a** Qu'est ce que la réanimation ?
- b** Non à la récupération spontanée
- c** A quelles conditions doit répondre la réanimation
- d** Préparer la réanimation

B. Réanimer ... Quoi ?

- 1** Réhabiliter l'habitat
- 2** Développer les équipements collectifs
- 3** Promouvoir les activités
- 4** Faciliter l'accessibilité et des déplacements

The background of the slide is a dark blue field filled with various sizes and shades of gears, some in light blue and some in dark blue. On the left side, there is a vertical strip with a colorful, abstract, and somewhat pixelated pattern in shades of orange, yellow, and brown. At the top left of this strip, there are several white, gear-like shapes pointing towards the right.

3.B.1) réhabiliter l'habitat

- a) Rendre l'habitat ancien décent
- b) Lutter contre les taudis

3.B.2) Développer les équipements collectifs?

- a) Les espaces verts
- b) Les équipements d'infrastructures
- c) Les équipements de superstructure

3.B.3) Promouvoir les activités ?

- a) Les activités traditionnelles
- b) Les activités contemporaines
- c) L'industrie
- d) Le tourisme et l'hôtellerie

3.B.4) Faciliter l'accessibilité et les déplacements ?

- a) Développer les réseaux de cheminement réservés aux piétons.
- b) Améliorer l'ensemble des moyens de communications

The background of the slide features a dark blue field with several interlocking gears of various sizes and colors (blue, grey, and brown). On the left side, there is a vertical strip showing a stylized cityscape with buildings and a sun or moon in the sky.

4. Y maintenir l'équilibre humain Maîtriser les mutations Sociales

A. Équilibrer villes
et Régions

B. Maîtriser la
conservation
spontanée

**C. Pratiquer une
politique
Interventionniste
consciente**

Conclusion

Au terme de l'examen des quatre lignes directrices d'actions vis-à-vis du patrimoine architectural : **protéger, restaurer, réanimer, maîtriser les mutations sociales**, il est clairement démontré que les problèmes soulevés par la conservation intégrée se situent au centre des préoccupations actuelles d'aménagement du territoire.

La conservation du patrimoine nécessite une politique cohérente de conservation intégrée

- Consciente,
- Organisée,
- Concertée,
- Persévérante,